

« Pour une démocratie durable et innovante »

Considérant que la démocratie doit nécessairement être fondée sur les droits de l'homme et les libertés, leur respect, leur protection, leur promotion et leur réalisation faisant partie du cadre essentiel d'une gouvernance réellement démocratique ;

Rappelant qu'au sens étymologique, la démocratie est le gouvernement par le peuple ;

Soulignant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est consacré en principe fondamental du droit international dans l'article premier de la Charte des Nations Unies ;

Relevant qu'en vertu de l'article premier de sa Charte, l'un des buts de l'O.N.U. est de « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et de prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix dans le monde » ;

Rappelant que ce droit a des racines libérales et démocratiques, et qu'il est, comme les droits de l'homme, engagé dans un processus de réalisation dont le caractère impératif et la validité ont leur fondement dans la conscience internationale ;

Prêtant attention aux appels à la réforme démocratique qui se font de plus en plus entendre et à la défiance exprimée par les citoyens de plus en plus éduqués et connectés, à l'égard de la démocratie représentative ;

Persuadée qu'une plus grande implication citoyenne aux décisions politiques mènerait à un plus grand respect des institutions et d'autrui mais aussi augmenterait le sentiment d'appartenance à un Etat, à une Communauté ou à une Région ;

Soulignant la nécessité que l'interface entre démocratie représentative et démocratie directe, participative et interactive doit être coopérative et non antagoniste ;

Soucieuse de promouvoir des processus inclusifs et participatifs de nature à renforcer une gouvernance démocratique durable ;

L'Assemblée régionale Europe réunie à Delémont du 13 au 16 novembre 2019,

Insiste sur l'importance de la démocratie représentative

Invite les parlements membres de l'APF :

- à œuvrer à la restauration d'un lien de confiance avec les citoyens en faisant usage d'innovations démocratiques tant délibératives que participatives ;

- à améliorer la gestion des affaires publiques en menant des réformes centrées sur une plus grande implication des citoyens dans les décisions politiques, à travers leur intégration permanente dans les institutions existantes de la démocratie représentative et à travers le développement d'une véritable culture de la participation citoyenne;

- à réconcilier les jeunes avec la démocratie et ainsi devenir des écoles de la citoyenneté en accueillant la jeune génération pour lui apprendre l'intérêt de l'acte démocratique, de la nécessité du dialogue, de l'obtention d'une majorité autour d'un texte ;

Invite les acteurs politiques à rechercher l'équilibre entre le centre et les communautés ou la périphérie en ayant pour dessein prioritaire la démocratisation et la pacification.